

Retrait de fonds d'un compte de CFS (participants actifs)

Ces renseignements s'adressent aux participants actifs. Ceux-ci comprennent les personnes qui cotisent actuellement au régime principal d'OMERS (le régime d'OMERS), qui bénéficient d'une exonération en raison d'invalidité ou qui sont en congé autorisé, ainsi que les participants qui continuent à travailler en ayant plus de 35 années de service crédité. Si vous êtes en retraite ou que vous avez quitté votre employeur participant à OMERS et que vous souhaitez retirer des fonds de votre compte de CFS, utilisez le *formulaire 404 – Retrait de fonds d'un compte de CFS (participants retraités et participants à rente différée)*.

► La période de retrait annuelle dure du 1^{er} mars au 30 avril

Vous pouvez retirer des fonds de votre compte de CFS pendant la période de retrait annuelle.

► Comment retirer des fonds de votre compte de CFS

Il y a deux façons de retirer des fonds de votre compte de CFS :

1. Le plus simple est de passer par le site d'accès sécurisé myOMERS réservé aux participants. Votre numéro d'adhésion à OMERS et tous les renseignements sur votre compte de CFS vous sont fournis et, pour les fonds non immobilisés, vous pouvez effectuer le retrait en ligne.
2. Vous pouvez aussi remplir un formulaire de retrait imprimé et le renvoyer à OMERS. Il existe deux formulaires de retrait – un pour les fonds non immobilisés et un pour les fonds immobilisés :
 - » *Formulaire 403A – Retrait de **fonds non immobilisés** d'un compte de CFS (participants actifs)*
 - » *Formulaire 403B – Retrait de **fonds immobilisés** d'un compte de CFS (participants actifs)*



Vous trouverez sur votre *Relevé annuel de compte de CFS* les renseignements concernant votre compte de CFS, y compris le solde des fonds immobilisés et non immobilisés. Les relevés annuels sont affichés dans myOMERS au début de mars. Un exemplaire imprimé vous est également envoyé par la poste, à moins que vous ayez précisé que vous ne voulez recevoir qu'un relevé électronique par myOMERS.

► Règles et restrictions

- **Tant que vous êtes un participant actif, vos retraits sont assujettis aux restrictions suivantes :**
 - » **Retrait partiel** – Vous pouvez retirer jusqu'à 20 % du solde de votre compte de CFS au 31 décembre de l'année précédente, sous réserve d'un minimum de 500 \$.
 - » **Retrait intégral** – Si vous faites un retrait partiel pendant quatre années consécutives, le plafond de 20 % ne s'applique pas la cinquième année consécutive, au cours de laquelle vous pouvez retirer jusqu'à l'intégralité du solde de votre compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours).

- **Cotisations de l'année en cours**

Les participants actifs ne peuvent pas retirer les cotisations qu'ils ont faites à leur compte de CFS pendant l'année du retrait avant la période de retrait de mars-avril de l'année suivante. Cela s'applique à la fois aux cotisations par prélèvement automatique dans un compte bancaire et aux transferts d'un instrument d'épargne-retraite enregistré.

Exemple :

Les fonds transférés à un compte de CFS en février 2012 peuvent être retirés en 2013, mais pas pendant la période de retrait de 2012.

- **Minimum de 500 \$**

Le minimum que vous pouvez retirer de votre compte de CFS est de 500 \$. Si le solde de votre compte est inférieur à 500 \$, vous devez retirer l'intégralité du solde de votre compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours, le cas échéant).

- **Fonds non immobilisés et fonds immobilisés**

Les fonds transférés d'un compte d'épargne-retraite enregistré non immobilisé (p. ex., un REER) ou immobilisé (p. ex., un CRI) ne changent pas de nature une fois qu'ils sont dans un compte de CFS. Autrement dit, s'il s'agit de fonds d'épargne-retraite immobilisés lorsqu'ils sont transférés à un compte de CFS, ils le restent lorsqu'ils sont transférés de ce compte à un autre.

- **Fonds immobilisés**

Les fonds immobilisés ne peuvent être transférés qu'à un compte de retraite immobilisé (CRI), à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un régime de retraite agréé (RRA), ou encore à une compagnie d'assurance en vue de l'achat d'une rente.

- **Retrait intégral**

Si vous retirez l'intégralité du solde de votre compte et que vous n'y avez pas cotisé pendant l'année en cours, le taux de rendement applicable, moins les frais de gestion des placements, s'appliquera au solde de votre compte de CFS à la date du retrait.

► Questions

Pour en savoir plus sur vos options lorsque vous retirez des fonds de votre compte de CFS, consultez la brochure intitulée *Étudiez l'option CFS* et les conditions de participation, qui se trouvent dans le site www.omers.com, ou communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS – notre personnel se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Téléphone : 416-369-2444 ou 1-800-387-0813

Utilisez ce formulaire si vous voulez retirer des **fonds non immobilisés** de votre compte de CFS. Pour retirer des fonds immobilisés, utilisez le *formulaire 403B – Retrait de fonds immobilisés d'un compte de CFS (participants actifs)*.

Ce formulaire est réservé aux participants actifs. Ceux-ci comprennent les personnes qui cotisent actuellement au régime principal d'OMERS (le régime d'OMERS), qui bénéficient d'une exonération en raison d'invalidité ou qui sont en congé autorisé, ainsi que les participants qui continuent à travailler en ayant plus de 35 années de service crédité.

Pour retirer des fonds de votre compte de CFS, remplissez les sections 1, 2 et 3. Envoyez le formulaire rempli à OMERS par la poste, à l'adresse 1, avenue University, bureau 800, Toronto ON M5J 2P1, ou par télécopieur, au 416-369-9704 ou, sans frais, au 1-877-369-9704. Si vous envoyez le formulaire par télécopieur, n'envoyez pas l'original.

! IMPORTANT | Pour pouvoir traiter le retrait, OMERS doit recevoir ce formulaire avant le 30 avril.

SECTION 1

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS*		Date de naissance (j/m/a)	
M. M ^{me} M ^{lle} Autre :	Nom	Premier prénom	Deuxième prénom
Adresse (numéro et nom de la rue)		Ville	
Province		Code postal	
Numéro de téléphone	Courriel		

*Ce numéro figure sur votre *Relevé annuel de compte de CFS* ou tout autre relevé personnalisé que vous recevez d'OMERS.

SECTION 2

MONTANT DU RETRAIT

A. Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

- Je N'AI PAS retiré de fonds de mon compte de CFS au cours des quatre dernières années consécutives.**

Le plafond de 20 % s'applique : Votre retrait maximal est de 20 % du solde de votre compte au 31 décembre de l'année dernière, sous réserve d'un minimum de 500 \$.

Cochez une seule case :

- 20 % de mon compte de CFS au 31 décembre de l'année dernière.
- Autre (indiquez un montant ou un pourcentage – le plafond de 20 % s'applique) :

_____ \$ ou _____ % du solde de mon compte de CFS au 31 décembre de l'année dernière.

- J'AI RETIRÉ des fonds de mon compte de CFS au cours de chacune des quatre dernières années consécutives.**
Vous pouvez retirer l'intégralité du solde de votre compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours).

Cochez une seule case :

- L'intégralité du solde de mon compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)
 Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

_____ \$ ou _____ % du solde de mon compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

B. Signature

Je demande à OMERS de retirer des fonds de mon compte de CFS conformément aux indications ci-dessus.

Votre signature

Date (j/m/a)

▶ SECTION 3

DIRECTIVES DE PAIEMENT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

- Transfert à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou à un régime de retraite agréé (RRA)**

Cochez une seule case :

- Transférer l'intégralité de mon retrait
 Transférer une partie du retrait et me verser le solde en espèces (encaissement partiel). (Indiquez un montant ou un pourcentage ci-dessous) :

Transférer _____ \$ ou _____ % du montant que je retire de mon compte de CFS et me verser le solde en espèces (encaissement partiel). (Important : Remplissez les renseignements bancaires à la rubrique « Encaissement (avec retenue d'impôt) » à la page suivante ou joignez un chèque en blanc portant la mention « annulé ».)

Numéro de compte ou numéro d'enregistrement du RRA			
Nom de l'institution financière qui fournit le REER ou le FERR, ou nom du RRA			
Adresse (numéro et nom de la rue)		Ville	Province
			Code postal
Nom de la personne-ressource		Numéro de téléphone	

Transfert en vue de l'achat d'une rente

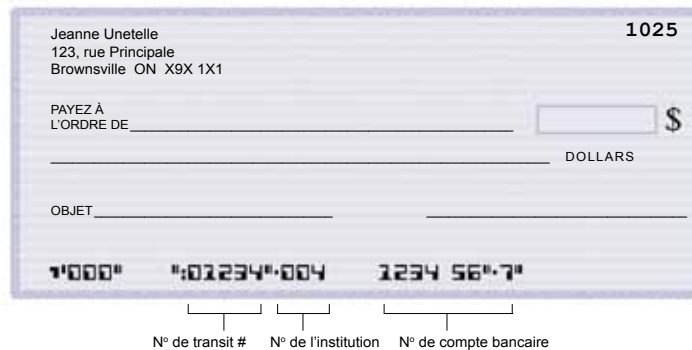
Cochez une seule case :

- Transférer l'intégralité de mon retrait
- Transférer (indiquez un montant) _____ \$ et me verser le solde en espèces (encaissement partiel)
- (Important : Remplissez les renseignements bancaires à la rubrique « Encaissement (avec retenue d'impôt) » à la page suivante ou joignez un chèque en blanc portant la mention « annulé ».)

Nom de la compagnie d'assurance qui fournit la rente			
Adresse (numéro et nom de la rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Numéro de téléphone	

Encaissement (avec retenue d'impôt)

Vos fonds seront déposés dans votre compte bancaire. Remplissez la rubrique ci-dessous ou joignez un chèque en blanc portant la mention « annulé ».



Nom de la banque			
Numéro de transit	Numéro de l'institution	Numéro de compte bancaire	
Adresse (numéro et nom de la rue)	Ville	Province	Code postal

Taux de retenue d'impôt sur les encaissements :

10 % jusqu'à 5 000 \$, 20 % de 5 000,01 \$ à 15 000,00 \$ et 30 % au-dessus de 15 000 \$. Si vous n'êtes pas un résident du Canada, vous serez imposé(e) selon des taux différents.

Nous vous enverrons un feuillet T4A à l'adresse de votre domicile lorsque nous traiterons votre retrait.

OMERS recueille des renseignements personnels afin d'administrer ses régimes de retraite en vertu de l'article 35 de la *Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ne les communique pas à qui que ce soit, si ce n'est aux fins de l'administration des régimes de retraite. De votre côté, en fournissant des renseignements personnels, vous consentez à leur utilisation à ces fins. La collecte, l'utilisation, la conservation et la destruction des renseignements personnels sont assujetties à notre politique de confidentialité, que l'on peut consulter dans le site www.omers.com.

Pour toute question concernant la collecte de renseignements personnels, veuillez vous adresser au Service à la clientèle d'OMERS, au 1-800-387-0813.

Utilisez ce formulaire si vous voulez retirer des **fonds immobilisés** de votre compte de CFS. Pour retirer des fonds non immobilisés, utilisez le *formulaire 403A – Retrait de fonds non immobilisés d'un compte de CFS (participants actifs)*.

Ce formulaire est réservé aux participants actifs. Ceux-ci comprennent les personnes qui cotisent actuellement au régime principal d'OMERS (le régime d'OMERS), qui bénéficient d'une exonération en raison d'invalidité ou qui sont en congé autorisé, ainsi que les participants qui continuent à travailler en ayant plus de 35 années de service crédité.

Pour retirer des fonds de votre compte de CFS

- Remplissez les sections 1, 2 et 3.
- Faites parvenir le formulaire rempli et signé à l'institution financière où vous voulez transférer les fonds, car elle doit remplir la section 4 *avant* l'envoi du formulaire à OMERS. (Vous pouvez l'envoyer vous-même ou le faire envoyer à OMERS par votre institution financière.)
- Envoyez le formulaire rempli à OMERS par la poste, à l'adresse 1, avenue University, bureau 800, Toronto ON M5J 2P1, ou par télécopieur, au 416-369-9704 ou, sans frais, au 1-877-369-9704. Si vous envoyez le formulaire par télécopieur, n'envoyez pas l'original.

! **IMPORTANT** | Pour pouvoir traiter le retrait, OMERS doit recevoir ce formulaire avant le 30 avril.

SECTION 1

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS*		Date de naissance (j/m/a)	
M. M ^{me} M ^{lle} Autre :	Nom	Premier prénom	Deuxième prénom
Adresse (numéro et nom de la rue)		Ville	
Province		Code postal	
Numéro de téléphone	Courriel		

*Ce numéro figure sur votre *Relevé annuel de compte de CFS* ou tout autre relevé personnalisé que vous recevez d'OMERS.

SECTION 2

MONTANT DU RETRAIT

A. Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

- Je N'AI PAS retiré de fonds de mon compte de CFS au cours des quatre dernières années consécutives.**

Le plafond de 20 % s'applique : Votre retrait maximal est de 20 % du solde de votre compte au 31 décembre de l'année dernière, sous réserve d'un minimum de 500 \$.

Cochez une seule case :

- 20 % de mon compte de CFS au 31 décembre de l'année dernière.
- Autre (indiquez un montant ou un pourcentage – le plafond de 20 % s'applique) :

_____ \$ ou _____ % du solde de mon compte de CFS au 31 décembre de l'année dernière.

- J'AI RETIRÉ des fonds de mon compte de CFS au cours de chacune des quatre dernières années consécutives.**
Vous pouvez retirer l'intégralité du solde de votre compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours).

Cochez une seule case :

- L'intégralité du solde de mon compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)
- Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

_____ \$ ou _____ % du solde de mon compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

B. Signature

Je demande à OMERS de retirer des fonds de mon compte de CFS conformément aux indications ci-dessus.

Votre signature

Date (j/m/a)

▶ SECTION 3

DIRECTIVES DE TRANSFERT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

- Transfert à un compte de retraite immobilisé (CRI), à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un régime de retraite agréé (RRA)**

Numéro de compte ou numéro d'enregistrement du RRA			
Nom de l'institution financière qui fournit le CRI ou le FRV, ou nom du RRA			
Adresse (numéro et nom de la rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Numéro de téléphone	

- Transfert en vue de l'achat d'une rente**

Nom de la compagnie d'assurance qui fournit la rente			
Adresse (numéro et nom de la rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Numéro de téléphone	

▶ SECTION 4

ATTESTATION DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

À remplir par l'institution financière qui reçoit les fonds *avant* leur transfert.

Nous soussignés, consentons à accepter
le transfert des fonds de du régime d'OMERS.

Nous consentons à administrer les fonds conformément à la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* et à ses règlements, dans leurs versions successives.

Signature du dirigeant autorisé

Date (j/m/a)

OMERS recueille des renseignements personnels afin d'administrer ses régimes de retraite en vertu de l'article 35 de la *Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ne les communique pas à qui que ce soit, si ce n'est aux fins de l'administration des régimes de retraite. De votre côté, en fournissant des renseignements personnels, vous consentez à leur utilisation à ces fins. La collecte, l'utilisation, la conservation et la destruction des renseignements personnels sont assujetties à notre politique de confidentialité, que l'on peut consulter dans le site www.omers.com.

Pour toute question concernant la collecte de renseignements personnels, veuillez vous adresser au Service à la clientèle d'OMERS, au 1-800-387-0813.